



Année scolaire

2026-2027

Informations 1-2H

Plan de scolarité 2026-2027

Rentrée scolaire : le jeudi matin 20 août 2026
Clôture de l'année : le vendredi soir 25 juin 2027

Vacances et congés annuels

Automne : du mercredi midi 14 octobre 2026
au lundi matin 26 octobre 2026

Immaculée Conception : du vendredi soir 4 décembre 2026
au mercredi matin 9 décembre 2026

Noël : du mercredi midi 23 décembre 2026
au lundi matin 11 janvier 2027

Carnaval : du vendredi soir 5 février 2027
au lundi matin 15 février 2027

St-Joseph : le vendredi 19 mars 2027

Pâques : du jeudi soir 25 mars 2027
au lundi matin 5 avril 2027

Ascension : du mercredi midi 5 mai 2027
au lundi matin 10 mai 2027

Pentecôte : le lundi 17 mai 2027

Fête-Dieu : le jeudi 27 mai 2027

Rentrée scolaire 2026

La rentrée scolaire aura lieu le **jeudi 20 août 2026** :

- **Élèves de 1H** : accueil à **08h10**
- **Élèves de 2H** : accueil à **12h45**

Horaires

Matin (1H et 2H) : 08h10 – 11h35

Après-midi (uniquement 2H) : 12h45 – 15h25

Les élèves de **1H** ont **école** uniquement **le matin : lundi, mardi, jeudi et vendredi**.

Les élèves de **2H** ont **congé** le **mercredi toute la journée** ainsi que le **jeudi matin**.

Réunion des parents

Une réunion de parents **obligatoire** aura lieu **le mardi 8 septembre 2026** à la Salle Vanintse (foyer) :

- **Cycle 1 (1H à 4H)** : 19h00
- **Cycle 2 (5H à 8H)** : 19h45

Des informations suivront en début d'année scolaire.

Photographie scolaire

Le photographe scolaire sera présent le **mardi 1er septembre 2026** pour réaliser les photos individuelles et les photos de classe. L'achat des photos est libre et sans obligation.

Contacts

Direction d'école : Mathieu Carruzzo – 027 563 05 20 – dirp.arpille@edu.vs.ch

Secrétariat : Marie-Laure Guex – 027 563 05 20 – dirp.arpille@edu.vs.ch

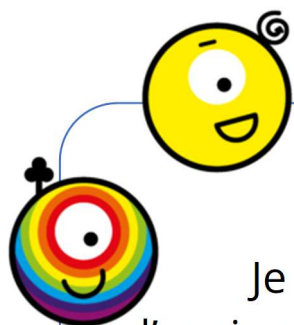
Médiation : Elodie Lugon – 079 401 80 71 – elodie.lugon2@edu.vs.ch
Valérie Maytain – 079 302 30 70 – valerie.maytain@edu.vs.ch

Commission scolaire : Vicky Graf – 079 484 18 42 – vicky.graf@salvan.ch

Enseignantes : Dominique Lonfat – 079 372 76 94 – dominique.lonfat@edu.vs.ch
Violaine Pierroz – 079 918 68 51 – violaine.pierroz@edu.vs.ch

UAPE : 027 761 21 71 – creche@salvan.ch

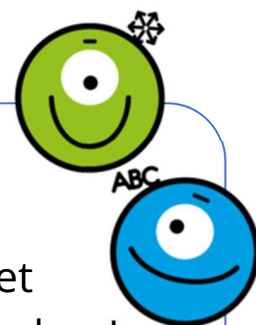
Règlement des enfants



RESPECT

avec Alphafun, Funégo, Multifun & Vitafun

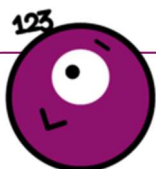
Je me respecte. Je respecte les autres, mon école et l'environnement. Je suis poli et je soigne ma façon de parler. Je prends soin de mon matériel et de celui de l'école.



SÉCURITÉ

avec Bodyfun

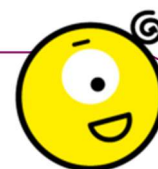
Je me rends à l'école en respectant les règles de la circulation et des transports. Je fais attention à mes camarades avec mes gestes. Je n'utilise ni mon vélo ni ma trottinette dans la cour d'école. S'il y a un problème ou un danger, j'en parle à un adulte.



RESPONSABILITÉ

avec Mathifun et Funégo

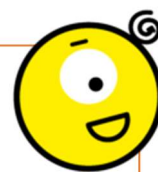
Je suis ordonné et organisé avec mes affaires. Je fais mes devoirs et j'étudie mes leçons. Je m'investis dans mon travail. Je demande le soutien d'un adulte en cas de besoins ou de questions.



RÉUSSITE

avec Funégo et Multifun

Je produis les efforts nécessaires pour être content de mon travail. Je participe en classe. Je collabore avec mes camarades et mon enseignant·e. J'ai le droit de faire des erreurs et je les utilise pour apprendre.



La règle de Mélofun

Je chuchote dans les corridors et je me tais quand j'entre en classe.
J'évite aussi de faire du bruit inutile lors des déplacements.



La règle de Funégo et de Multifun

Je porte des tenues appropriées au contexte de l'école.
J'évite les vêtements trop courts, les chaussures à roulettes,
les bijoux fantaisie ou le maquillage. Dans l'école, j'enlève
la casquette, le bonnet, le capuchon, les lunettes de soleil.
Je ne mange ni chewing-gum, ni bonbons.



La règle de Bodyfun

A l'école, en sortie scolaire, dans le bus ou sur le chemin de l'école,
je ne prends ni téléphone, ni lecteur de musique, ni console de
jeux, ni montre connectée. Si j'ai besoin d'un téléphone ou d'une
montre connectée, mes parents en discutent avec l'enseignant·e.
Dans tous les cas, ces appareils sont éteints et/ou déconnectés.
Il est aussi interdit d'emporter à l'école des couteaux, des armes
(y compris factices), des puffs, des cigarettes, de l'alcool ou tout
autre objet qui pourrait s'avérer dangereux ou nocif.



Si tu ne respectes pas le règlement, tu peux être sanctionné !

Matériel

Matériel à la charge des parents pour les 1H et 2H : une paire de pantoufles fermées, une paire de savates de rythmique (avec un petit sac pour les ranger) ou des baskets non marquantes (selon directive de l'enseignante), un tablier de peinture à manches longues et trois paquets de mouchoirs en papier.

Uniquement pour la classe de Dominique Lonfat : une clé USB (pour enregistrer les poésies et chansons de l'année).

- **1H** : Les sacs d'école ne sont pas nécessaires, mais votre enfant peut utiliser un petit sac pour transporter son goûter.
- **2H** : Un grand sac d'école (pour documents A4).

Nous vous remercions **d'inscrire le prénom** de l'enfant sur les affaires ci-dessus. L'école fournira aux enfants le reste du matériel nécessaire et un **triangle jaune**, gage de sécurité, qu'ils devront utiliser chaque jour lorsqu'ils viennent à l'école.

Education physique

Pour les cours d'éducation physique, votre enfant viendra à l'école **en tenue de sport**. Lors de la belle saison, merci de prévoir des baskets, car certaines activités pourront avoir lieu à l'extérieur.

Goûter pour les récréations

Un goûter pour la récréation n'est pas obligatoire. Si besoin, merci de prévoir une collation saine pour votre enfant (fruit, barre de céréales, etc.) et d'éviter les produits trop sucrés.

Des idées de goûters sont proposées par le Canton de Genève (<https://bit.ly/CantGEgouters>) et Senso5 (<https://bit.ly/senso5gouters>).

Bibliothèque scolaire et communale

Les enfants de 1-2H se rendent à la bibliothèque plusieurs fois par année. Les jours de visite seront donnés par les titulaires. Merci de veiller à ce qu'ils n'oublient pas leurs livres.

Rôle des parents

Une bonne collaboration entre les parents et l'école est essentielle au bon déroulement de la scolarité. Les enseignants et les parents sont invités à se contacter lorsque la situation de l'enfant le nécessite.

Nous vous remercions notamment de :

- rappeler à votre enfant les règles importantes : respect, ponctualité, hygiène, tenue adaptée, politesse et tolérance ;
- favoriser de bonnes conditions pour les apprentissages (sommeil, alimentation, loisirs équilibrés, accompagnement) ;
- maintenir un climat de confiance et de collaboration avec l'école ;
- suivre les recommandations des professionnels de la santé (logopédiste, etc.) et accompagner votre enfant dans les exercices à réaliser à la maison.

Plusieurs rencontres avec les enseignants auront lieu durant l'année scolaire. Les parents sont tenus d'y participer.

Sécurité

Afin d'assurer la sécurité des élèves, nous vous remercions de :

- ne pas envoyer votre enfant trop tôt à l'école ;
- rester à l'extérieur du périmètre scolaire ;
- prendre rendez-vous avant d'entrer dans un bâtiment scolaire ou de rencontrer un enseignant, la direction ou la commission scolaire ;
- déposer et attendre votre enfant à l'extérieur du périmètre scolaire ;
- laisser les animaux à l'extérieur du périmètre scolaire.

Procédure en cas d'absence imprévue

En cas de maladie ou d'absence imprévue, merci d'informer impérativement le personnel enseignant **via l'application scolaire Klapp, avant le début des cours.**

Merci de ne pas envoyer votre enfant à l'école si son état ne le permet pas.

Absences et congés

La présence à tous les cours prévus dans le plan de scolarité officiel est obligatoire. Chaque élève dispose de 2 jours « joker » par année scolaire. D'autres congés peuvent être accordés pour des motifs valables (voir tableau ci-dessous).

La demande de congé doit être faite **au moins 10 jours à l'avance, respectivement 1 mois à l'avance pour les jours « joker »**.

La décision est prise par :

- le personnel enseignant : jusqu'à 1 demi-journée ;
- la Direction : jusqu'à 9 demi-journées de classe effective ;
- l'Inspectrice scolaire : dès 10 demi-journées de classe ;
- le Département : au-delà d'une année scolaire.

Motifs valables		Pièces justificatives
Jours joker (maximum 2 jours)	Loisirs, développement personnel, familiaux, religieux, etc.	<i>Non requises</i>
Convocation officielle	Tribunal, examen au conservatoire, mesures SAF, consulat, carte d'identité, etc.	Convocation
Professionnel des représentants légaux	Vacances imposées, etc.	Attestation de l'employeur
Santé	Hospitalisation, problèmes de santé de l'enfant ou d'un proche, rendez-vous médical de l'élève, décès, etc.	Convocation, certificat médical

Annonces par KLAPP

- Maladies
- Demandes inférieures à une demi-journée (voir motifs valables ci-dessus).
- Rendez-vous santé (médecin, dentiste...) (max 1/2 jour)
- Traitées par le titulaire.

Annonces par formulaire en ligne

(www.ecoles-arpille.ch > documents officiels)

- Demandes supérieures à une demi-journée (voir motifs valables ci-dessus).
- Pièces justificatives requises.
- Jours Joker (précisions sur www.ecoles-arpille.ch)
- Traitées par la direction.

Toute absence non justifiée est passible d'une amende (article 11 du Règlement concernant les congés et les mesures disciplinaires applicables dans les limites de la scolarité obligatoire).

Santé scolaire

Santé scolaire



Promotion santé Valais
Gesundheitsförderung Wallis



Mission et prestations de la santé scolaire

A travers une approche communautaire de la santé, les médecins et infirmières scolaires assurent, la prévention, la protection et la promotion de tous les élèves en âge de scolarité obligatoire des écoles publiques et privées.

Pour plus de détails sur les présentations : santescolaire-vs.ch

Infirmières scolaires

Rachel Deller (Salvan, Trient et Finhaut)

rachel.deller@psvalais.ch

078 324 95 50

Natacha Juvien

(Bovernier et Martigny-Combe)

natacha.juvien@psvalais.ch

078 266 89 92

Des poux ?

Des poux ?

Pas de panique ! Les poux se traitent uniquement lorsqu'ils sont visibles.

Vous avez trouvé des poux ? Merci d'en informer le personnel enseignant et de contrôler tous les membres de la famille. Les personnes concernées doivent être traitées.

Toutes les informations nécessaires pour traiter et éliminer des poux se trouvent ici : <http://bit.ly/retourdespoux>

Entrée en 1H

Pour favoriser une entrée sereine en 1H, voici quelques pistes pour accompagner votre enfant :

- vivre des moments avec d'autres enfants ;
- parler positivement de l'école ;
- s'entraîner à s'habiller seul, aller aux toilettes et se moucher ;
- dormir suffisamment (au moins 9 à 10 heures par nuit) ;
- encourager progressivement l'arrêt de certaines habitudes de succion (lolette, biberon, pouce, etc.).



Transports scolaires

Le transport des élèves du Trétien, des Marécottes et des Granges est assuré par un bus de la Compagnie TMR. Seuls les enfants de ces villages utilisent ce bus.

Aller		
		(je)
Trétien	07:40	12:21
Médettaz	07:43	12:24
Gare		
Marécottes	07:45	12:26
Télécabine	07:48	12:29
Perrons	07:50	12:30
Bettex	07:52	12:31
Danfieu	07:52	12:31
Granges, bif.	07:54	12:33
Damont / Bioley	07:54	12:33
Crêtelet	07:56	12:35
Ecole	08:00	12:40

Retour			
		lu-ma-je-ve	lu-ma-je-ve
Ecole	11:43	15:33	16:25
Crêtelet	11:48	15:37	16:30
Damont / Bioley	11:48	15:37	16:30
Granges,bif.	11:49	15:38	16:31
Danfieu	11:49	15:38	16:31
Gare			
Marécottes	11:52	15:41	
Bettex	11:53	15:42	16:33
Perrons	11:55	15:44	16:34
Télécabine	11:56	15:45	16:35
Gare			
Marécottes			16:38
Médettaz	12:01	15:50	16:40
Trétien	12:04	15:53	16:43

Prévention aux écrans

A propos des écrans domestiques, « [...] la littérature scientifique est claire, cohérente et indiscutable : plus les élèves regardent la télévision, plus ils jouent aux jeux vidéo, plus ils utilisent leur smartphone, plus ils sont actifs sur les réseaux sociaux et plus leurs notes s'effondrent. »

Michel Desmurget dans « La Fabrique du Crétin Digital »

Voici 4 règles à mettre en place facilement.



Télécharger la brochure
détaillée :
 <http://huit.re/4pas>

Mettre en place ces 4 temps sans écrans dès aujourd'hui, c'est prendre soin de son enfant afin qu'il développe au mieux son langage, sa pensée, son imagination, sa capacité à être seul, son autonomisation...

Charte numérique



Utilisation

Utiliser les outils numériques de l'école



Production

Produire des contenus (textes, sons, photos, vidéos)



Protection

Se protéger et protéger les autres.



Respect

Respecter les autres utilisateurs et le droit d'auteur



La Charte numérique des élèves des Écoles de l'Arpille est disponible ici :

<https://bit.ly/charte-arpille>.

Utilisation des vélos et trottinettes à l'école

À leur arrivée à l'école, les enfants déposent leur vélo, trottinette ou autre engin roulant à l'endroit prévu à cet effet. La circulation dans le périmètre scolaire est interdite durant les 30 minutes précédant l'entrée en classe et 15 minutes suivant la sortie.

Relation famille-école

Une brochure officielle expliquant le fonctionnement de l'école ainsi que les droits et devoirs de chacun est disponible en plusieurs langues. Elle peut être consultée sur le site du Service de l'enseignement : <https://www.vs.ch/web/se/ecole-famille>

Le personnel enseignant est à votre disposition en cas de question, de besoin ou de difficulté concernant la scolarité, le programme ou l'organisation des 1H-2H.

Nous nous réjouissons d'accueillir vos enfants à l'école et leur souhaitons une belle scolarité.